

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
BUREAU DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS**

Modalités de dépôt des demandes de titres de séjour - préfecture de Nanterre
(MAJ - le 21/08/2019)

I .- PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR	
SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET	
<p>⇒ Passeports-talents (et familles) : 1^{ère} demande avec VISA</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p> <p>⇒ Prestataire de service communautaire</p>	<p><u>Étape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous module : Première demande AVEC VISA ou renouvellement d'une carte de séjour « Passeport Talent » ou « Salarié détaché ICT » et famille / Renouvellement carte de séjour « Entrepreneur-profession libérale » / « Prestataire de service communautaire »</p> <p><u>Étape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Visiteur</p> <p>⇒ Citoyen UE et Membre de famille de citoyen UE</p>	<p><u>Étape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Carte de séjour mention « Visiteur » ou « Ressortissant UE et membre de famille UE » (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)</p> <p><u>Étape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Etudiant Etudiant - programme de mobilité ou convention Stagiaire Jeune au pair</p> <p>Module : Carte de séjour temporaire « Etudiant étranger » ou « Jeune au pair étranger »</p> <p>⇒ Salarié et travailleur temporaire (algérien compris)</p> <p>Module Carte de séjour mention « Salarié » ou « Travailleur Temporaire » (hors changement de statut)</p> <p>⇒ Première demande carte de séjour mention « conjoint de français » ou « parent d'enfant français »</p> <p>Module : Carte de séjour mention « Parent</p>	<p><u>Étape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous</p> <p><u>Étape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>

<p><u>d'Enfant Français » et « Conjoint de Français »</u></p> <p>⇒ Demande de rendez-vous pour Première demande carte de séjour mention « vie privée familiale » <i>sauf conjoint de français et parent d'enfant français</i> (pacsés, autres liens personnels et familiaux en France, réfugiés, protégés subsidiaires, personnes entrées en France mineure et avant un certain âge etc)</p> <p>Module : <u>Demande de rendez-vous pour une Première demande de carte de séjour mention « Vie Privée et Familiale »</u>)</p> <p>⇒ Première demande carte de séjour protection internationale (réfugié, protégé subsidiaire et apatride)</p> <p>Module : <u>Demande de rendez-vous pour une Première demande de carte de séjour mention « Vie Privée et Familiale »</u>)</p> <p>⇒ Demande d'échange de permis de conduire étranger délivrer hors UE et hors EEE</p> <p>Module : <u>Demande d'Echange de Permis de conduire Etranger (EPE) délivré hors UE et EEE</u> (Attention : dans les autres cas - échange de permis détenu par un ressortissant français ou permis de conduire délivré dans les espaces UE et EEE – vous adresser au CERT de Nantes) ;</p>	
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture, les mercredis, jeudis matin uniquement et vendredis, pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir, le jour du rendez-vous, vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet, en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous</p>
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Retraité</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>

II. - CHANGEMENT DE STATUT

TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE

<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers salarié/ travailleur temporaire</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
--	---

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers entrepreneur/profession libérale ou d'étudiant vers salarié qualifié</p> <p>⇒ Changement de statut vers les autres catégories de passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none">- salarié qualifié / jeune entreprise innovante- salarié en mission- carte bleue européenne- chercheur- création d'entreprise- projet économique innovant- investissement économique- mandataire social- profession artistique et culturelle- renommée nationale ou internationale	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture, les mercredis, jeudis matin uniquement et vendredis, pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir, le jour du rendez-vous, vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous</p>
---	---

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Changement de statut vers « conjoint de français » ou « parent d'enfant français »</p> <p>Attention : un conjoint de Français est une personne mariée légalement à un citoyen français</p> <p>.....</p> <p>⇒ Changement de statut vers une carte de séjour mention « vie privée et familiale » : pacsés, autres liens personnels et familiaux en France, réfugiés, protégés subsidiaires, etc et protection internationale (refugié, protégé subsidiaire, apatride) <i>sauf « conjoint de français » ou « parent d'enfant français »</i></p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous</p> <p>Module : Carte de séjour mention "parent d'enfant français" et "conjoint de français"</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p> <p>.....</p> <p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous</p> <p>Module : Demande de rendez-vous pour une Première demande de carte de séjour mention « Vie Privée et Familiale »)</p>
--	--

Etape 2 : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier **complet**

⇒ **Demande d'une PREMIERE carte de résident** (carte de 10 ans y compris pour les algériens)

Le dépôt d'une dossier de demande de carte de 10 ans s'effectue :

- **Soit, en même temps que la demande de renouvellement de votre carte de séjour ou de changement de statut vers une autre carte de séjour. La modalité de prise de rendez-vous varie dans ce cas en fonction du type de carte (rendez-vous sur internet ou rendez-vous sur place) - VOIR le point III. – RENOUELEMENT DE TITRE DE SEJOUR EN FONCTION DU TYPE DE CARTE**

Attention : vous devez constituer un dossier de demande de carte de 10 ans distinct de votre dossier de demande de renouvellement de carte de séjour ou de changement de statut

- **Soit par voie postale** : par courrier recommandé avec accusé de réception

Adresse : Préfecture des Hauts-de-Seine
Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE

Pour consulter la liste des pièces :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre>

⇒ **Changement de statut vers prestataire de service communautaire**

Etape 1 : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)

Lien : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

module : [Première demande AVEC VISA ou renouvellement d'une carte de séjour « Passeport Talent »](#) ou [« Salarié détaché ICT »](#) et famille / [Renouvellement carte de séjour « Entrepreneur-profession libérale »](#) / [« Prestataire de service communautaire »](#)

Etape 2 : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier **complet**

III. - RENOUELEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE

<p>⇒ Titres de séjour portant la mention vie privée et familiale <i>sauf conjoint de français et parent d'enfant français</i> (pacsés, autres liens personnels et familiaux en France, protégés subsidiaires, mineurs entrés en France avant un âge déterminé par la loi etc)</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p>
<p>⇒ Retraité</p>	<p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> :</p> <p>http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Carte de séjour en qualité de « Conjoint de français » (personne mariée légalement à un français)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (1) plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Carte de séjour mention « Parent d'Enfant Français » et « Conjoint de Français »</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter <u>avec son conjoint</u> et la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Parent d'enfant français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (1) plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Carte de séjour mention « Parent d'Enfant Français » et « Conjoint de Français »</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à constitution du dossier », annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Visiteur / Ressortissants de l'Union Européenne et membre de famille d'un ressortissant UE (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (1) plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Carte de séjour mention « Visiteur » ou « Ressortissant UE et membre de famille UE » (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>

<p>⇒ Salarié/Travailleur temporaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module Carte de séjour mention « Salarié » ou «Travailleur Temporaire (hors changement de statut)»</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Etudiant Etudiant - programme de mobilité ou convention Stagiaire Jeune au pair</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Carte de séjour temporaire « Etudiant étranger » ou « Jeune au pair étranger »</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous module : Première demande AVEC VISA ou renouvellement d'une carte de séjour « Passeport Talent » ou « Salarié détaché ICT » et famille / Renouvellement carte de séjour « Entrepreneur-profession libérale » / « Prestataire de service communautaire »</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Autorisation provisoire de séjour pour étudiant en recherche d'emploi, après un master ou une licence professionnelle en vertu d'un accord international (accords bilatéraux)</p> <p>⇒ Carte de séjour pour étudiant en recherche d'emploi ou qui souhaite créer une entreprise</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Autorisation provisoire de séjour (APS) ou Carte de séjour pour « Etudiant » recherche d'emploi ou création d'entreprise</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour dépôt du dossier complet</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution dossier » annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Prestataire de service communautaire</p> <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Première demande AVEC VISA ou renouvellement d'une carte de séjour « Passeport Talent » ou « Salarié détaché ICT » et famille / Renouvellement carte de séjour « Entrepreneur-profession libérale » / « Prestataire de service communautaire »</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>

- ⇒ **RENOUVELLEMENT uniquement pour les titres de séjour de 10 ans :**
- carte de résident (CR et RLD-UE)
 - certificat de résidence algérien
 - UE et membres de famille UE
 - carte de résident permanent
- ⇒ **DUPLICATA (perte ou vol du titre de séjour)**

Etape 1 : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)

Lien : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

Module : [Demande de « Modification » d'un titre de séjour \(changement d'adresse ou d'état civil\) ou « Renouvellement » d'une carte de 10 ans ou « Duplicata » \(perte ou vol du titre\)](#)

Etape 2 : Se présenter avec la convocation au guichet (prendre un ticket aux bornes situées dans le hall de la préfecture) pour le dépôt du dossier **complet**

IV. - OPERATIONS DIVERSES

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Modification d'adresse ou d'état-civil quel que soit le titre de séjour</p> <p>Attention : si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de modification ne sera pas prise en compte car il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Demande de « Modification » d'un titre de séjour (changement d'adresse ou d'état civil) ou « Renouvellement » d'une carte de 10 ans ou « Duplicata » (perte ou vol du titre)</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Remise d'un titre de séjour pour les personnes ayant reçu une convocation leur demandant de venir retirer leur titre (par voie postale, courriel ou SMS)</p> <p>Attention : à compter du 1^{er} septembre 2019, la remise des cartes de séjour, des documents de circulation pour étrangers mineurs et des titres de voyages (réfugiés) s'effectue sur rendez-vous à prendre sur internet : Module : Remise d'un titre de séjour uniquement pour les personnes ayant reçu une convocation par SMS, courriel ou courriel</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Remise d'un titre de séjour uniquement pour les personnes ayant reçu une convocation par SMS, courriel ou courriel</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet</p> <p>Assurez-vous d'avoir toutes les pièces exigées :</p> <ol style="list-style-type: none">1- convocation de la préfecture (SMS, courriel ou courrier)2- passeport biométrique, en cours de validité y compris ceux de vos enfants pour les documents de circulations pour étrangers mineurs.3- ancien titre expiré et récépissé4 - timbres fiscaux (papier, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, ou dématérialisé) <p>Attention ! Sans ces documents et sans les timbres fiscaux (timbres dématérialisés), vous ne pourrez pas retirer votre titre. Il vous appartiendra de prendre un nouveau rendez-vous.</p>
<p>⇒ Biométrie – prise des empreintes digitales par suite d'une convocation préalable de la préfecture</p> <p>Toute demande effectuée sans convocation préalable ne sera pas prise en compte.</p> <p>Votre dossier devra comporter l'ensemble des pièces mentionnées dans l'annexe jointe à la convocation. À défaut, aucun récépissé ne sera délivré</p> <p>⇒ Titres enfants</p> <p>- Document de circulation pour étranger mineur</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous Module : Biométrie – Prise des empreintes digitales par suite d'une convocation préalable de la préfecture</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet</p> <p><u>Aucun dossier parvenu par la voie postale ne sera traité</u></p>

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

⇒ **Duplicata en cas de perte ou de vol**
Quel que soit le titre de séjour

Attention : Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de duplicata ne sera pas prise en compte car il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour

Étape 1 : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (les plannings sont ouverts régulièrement en fonction de vos besoins et de notre capacité d'accueil)

Lien : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>

Module : [Demande de « Modification » d'un titre de séjour \(changement d'adresse ou d'état civil\) ou « Renouvellement » d'une carte de 10 ans ou « Duplicata » \(perte ou vol du titre\)](#)

Étape 2 : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier **complet**

OU

Venir en préfecture sans rendez-vous (prendre un **ticket I**) et se présenter au point-information

Dépôt du dossier **complet** au guichet

Un justificatif de domicile de moins de trois mois est requis